

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2014

FIXATION DU TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier demandant de fixer la durée de validité ainsi que le taux de la taxe d'aménagement communale.

Il informe que le taux de cette taxe voté précédemment par le Conseil Municipal était de 3 % pour les années 2012, 2013 et 2014.

La taxe d'aménagement comprend une part communale et une part départementale.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents : de ne pas changer le taux de la Taxe d'Aménagement de 3 % ;

la durée de validité de la Taxe d'Aménagement est instituée pour 3 ans (2015, 2016 et 2017).

Cette délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

TRAVAUX DE VOIRIE – RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES – ATTRIBUTION A L'ENTREPRISE BILLET

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04 août 2014 afin d'étudier les offres de prix de trois entreprises les travaux de voirie 2014.

Il est rappelé que cette consultation a été réalisée pour des travaux prévus au programme FIC du Conseil Général.

Trois entreprises ont été consultées : Etablissement BILLET, COLAS et EFFAGE.

Les appels d'offres portent sur trois catégories de travaux sur la voirie Communale sur les voies les plus endommagées. Ces travaux seront répartis en onze chantiers différents.

Au cours de cette réunion et après ouverture des plis, l'ensemble des offres proposées par :

- Entreprise BILLET : 140 511.48 TTC

- Entreprise COLAS : 148 261.57 ttc

- Entreprise EIFFAGE : 202 543.32 TTC

Ont été examinées concernant le programme de goudronnage pour l'année 2014.

A été également étudié le chantier de goudronnage commun entre les mairies de Crevant-Laveine et Bulhon sur la route allant de Beaumoutin à la Terrasse haute, il en ressort que :

-Entreprise BILLET : 32 018 € HT

-Entreprise COLAS : 49 657 € HT

-Entreprise EIFFAGE : 173 197 € HT

Un échange de vue a donc eu lieu entre les membres de la commission d'appel d'offres et les membres de la commission voirie.

Suite au vote des membres de la CAO (membres à voix délibérative), il en résulte :

- 3 votes à l'entreprise BILLET

- 1 vote à l'entreprise COLAS

L'entreprise BILLET est donc choisie pour réaliser le chantier de goudronnage

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents : d'attribuer les travaux de voirie sur les chemins communaux à l'entreprise BILLET –

Zone de Chancet 63530 VOLVIC moins disante.

Monsieur le Maire est chargé d'établir tous les documents nécessaires à ce projet.

« CHEZ TABLE » : DEMANDE DE REHABILITATION DE LA MARE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande faite par les ayants droit des biens de section du lieu-dit « Chez Table » qui souhaitent restituer à la Commune la mare afin que cette dernière soit remise en son état initial.

Une décision concernant le devenir de cette mare sera prise prochainement.

SYSTEME INFORMATIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire et Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire se sont rendus au groupe scolaire de LUZILLAT afin de découvrir le système informatique mis en place.

Cette démonstration étant convaincante, ils souhaiteraient voir une démonstration sur les postes informatiques existants du groupe scolaire de CREVANT-LAVEINE.

Le coût d'une telle remise à jour de notre système existant serait d'environ 2000 €

Une visite au groupe scolaire de Crevant-Lavine sera planifiée prochainement

RAPPORTS DES DIVERSES COMMISSIONS

Employées du groupe scolaire : révision des contrats de travail

Le temps de travail de Mesdames CHAUFFOUR, ROBILLON et SABATIER ont été revus à la hausse.

En effet, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'activités périscolaire Mesdames CHAUFFOUR et ROBILLON ont dû voir leurs temps de travail modifiés.

Madame CHAUFFOUR Annick est passée d'un temps de travail de 29h/35ème à 30h/35ème ;

Madame ROBILLON Dominique est passée d'un temps de travail de 12h/35ème à 20h/35ème.

Suite au départ en retraite de Madame GIBRAT Florence, Madame SABATIER Catherine, s'est vue affecter des heures de ménage supplémentaire.

Son nouveau temps de travail est ainsi passé de 22h/35ème à 30h/35ème.

Les Arrêtés de modification de temps de travail ont été transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique du PUY-DE-DÔME.

T.A.P. du vendredi après-midi

Monsieur SURLEAU Fabrice, Conseiller Municipal président de la commission des affaires scolaires informe l'assemblée que des cours d'anglais sont donnés aux enfants participants aux T.A.P. au cours du mois de novembre, par Madame DUMAS bénévole.

Il indique aussi que du matériel sportif a été reçu pour ces activités et il recherche actuellement des fiches pratiques pour une meilleure utilisation de ce matériel.

Des parents ont demandé un affichage du planning des T.A.P.

Monsieur SURLEAU Fabrice doit rencontrer les parents d'élèves lors d'une prochaine réunion, la question de ce planning sera évoquée à ce moment.

Groupe Scolaire

La classe de Madame BREMESSE Nadège, actuellement située dans la partie primaire de l'école va être déplacée, avec l'accord de Madame la Directrice, dans l'agrandissement du groupe scolaire au cours des vacances de Noël.

Ce déménagement sera assuré par les employés communaux et les bénévoles.

La classe actuelle de Madame BREMESSE Nadège sera ensuite utilisée pour les T.A.P. du vendredi après-midi.

Monsieur SURLEAU Fabrice doit rencontrer l'équipe enseignante le 25 novembre prochain afin de procéder à un inventaire du mobilier du groupe scolaire.

Vestiaires du foot

Les locaux doivent subir une rénovation générale.

De plus, après expertise, il a été constaté la présence d'amiante est constatée sur la moitié de la surface du plafond. Un désamiantage s'impose.

Trois entreprises ont été contactées pour la réalisation de devis concernant la réfection et l'élimination de l'amiante. Pour le moment, la Société PERETTI est la seule à avoir répondu. Les entreprises MAZET et ALZAIX, également contactées, n'ont pas encore fait connaître leurs tarifs.

SBA : mise à disposition d'un broyeur de déchets verts

Monsieur le Maire fait part d'une proposition du SBA concernant la mise à disposition d'un broyeur de déchets verts.

Ce dernier serait à retirer au SBA de RIOM, le carburant restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec le SBA afin de connaître toutes les modalités de la convention de mise à disposition ainsi que la disponibilité

AFFAIRE « les Queyras » : commune de Vinzelles

Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire, fait le rappel des faits.

Le propriétaire concerné et deux de ses enfants ont été reçus en mairie

Une lettre sera adressée à la DDT service eau, environnement et forêt de Marmillat Ce service devrait renseigner la commune sur les mesures à envisager pour que chacun se conforme à la législation en vigueur.